

Profil Environnemental Produit

Bloc autonome d'éclairage de sécurité à LED

Ce document s'appuie sur la norme ISO 14020 relative aux principes généraux des déclarations environnementales et sur le rapport technique ISO TR/14025 relatif aux déclarations environnementales de type III.

Les engagements environnementaux d'AEES

AEES est le spécialiste de l'éclairage de sécurité, et s'engage dans une démarche d'efficacité énergétique.

En tant que fabricant responsable, AEES déploie une démarche environnementale et s'appuie sur la marque HQ ENERGIE.

Nos engagements :

- Diminuer la consommation énergétique des produits.
- Promouvoir les technologies qui préservent l'environnement.
- Imaginer de nouveaux produits toujours plus éco-performants.

Description du produit

Identification des produits	ASTUS TEMPO ENCASTRE
Fonction	Bloc Autonome d'Eclairage de Sécurité d'évacuation SATI à LED
Visuel	
Références	6 222 444 ASTUS TEMPO NF ENCASTRE
Désignation	ASTUS TEMPO NF Evacuation non permanent 0,5W

Matériaux constitutifs

Ces produits ne contiennent pas de substances interdites par les réglementations en vigueur lors de leur mise sur le marché.

Les produits respectent à titre volontaire les restrictions de substances spécifiées dans la directive RoHS ainsi que les préconisations de la REACH.

Les matériaux constitutifs sont répartis de la façon suivante :

Plastiques en % de la masse		Métaux en % de la masse		Autres en % de la masse	
Polycarbonates (PC)	31%	Acier / fer	12,6%	Fibre de verre	2,6%
Acrylonitrile Butadiene Styrene (ABS)	14,4%	Cadmium (Cd)	4,2%	Ferrites	2,6%
Polypropylène (PP)	0,9%	Nickel (Ni)	4,7%		
Polyamide (PA66)	1,1%	Cuivre	1,4%		
Hydroxyde de sodium	1,1%	Aluminium	1,1%		
		Etain	1,1%		
				Divers autres	5,4%
				Emballage en % de la masse	
				Carton	8,3%
				Papier	1,2%
Divers Plastiques	4,3%	Divers Métal	2%		
Total plastique	52,8%	Total métaux	27,1%	Total autres	20,1%

2

Masse totale des produits de référence : 389g (emballage unitaire non compris).

Fabrication

Ces produits sont fabriqués **en France** sur le site de production engagé dans une démarche de certification ISO 14001.

100% des emballages utilisés sont recyclables ou valorisables.

Les emballages ont été conçus conformément à la réglementation en vigueur

- Directive 94/62/CE relative aux emballages et aux déchets d'emballage
- Décret français d'application : 98-638

AEES s'est engagé à

- Réduire au mieux ses emballages à la source en poids et volume tout en respectant les besoins des ses clients.
- Mettre sur le marché des emballages ayant une teneur en métaux lourds <100 ppm et sans introduire volontairement de substances dangereuses pour l'environnement classées « N ».
- Concevoir / utiliser des emballages valorisables et, lorsque cela est possible, réutilisables.

Scénario d'utilisation

- Ce produit a une puissance de 0,5W sous 230 Vac. Le scénario d'usage défini pour estimer l'impact du produit prend en compte un fonctionnement 24h/24h, 365j/an, pendant 10 ans. Sur cette période l'énergie finale ainsi utilisée est de 43,8 kWh.

Consommable

- Pas de consommable nécessaire à l'utilisation du produit

Entretien et maintenance

- Elle s'effectue en remplaçant les pièces défectueuses :
 - Batterie Ni-Cd 2,4V 2 Ah – 650mAh

Pour plus de facilité d'installation et de maintenance, le bloc est débrochable de son socle fixé au mur.

AEES s'implique dans la mise à disposition de filières de collecte et traitement pour faciliter l'élimination des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE). Dans cet objectif, AEES est membre fondateur de la filière Recylum de récupération et retraitement des DEEE en France. Nos équipes conçoivent d'ores et déjà ces équipements en tenant compte de leur fin de vie (marquage, élimination des substances dangereuses, démantèlement simple...).

Mode de traitement du produit

- **Déchets dangereux contenus dans le produit :**

Accumulateur Ni-Cd : 45g

- **Déchets non dangereux contenu dans le produit :**

Plastique / métaux / autres : 344g

Dont déchets DEEE : Carte électronique < 10 cm²

- **Potentiel de recyclage :**

Le potentiel de recyclage d'un produit correspond au pourcentage de matière pouvant être recyclé par les techniques actuelles existantes. Il ne tient pas compte de l'existence ou non des filières de recyclages qui sont très dépendantes de la situation locale.

Ce produit contient 90,1% en masse de matière pouvant être potentiellement recyclé.

- Matériaux plastiques : 65,6%
- Matériaux métalliques : 13,5%
- Autres matériaux : 11%

- **Potentiel de valorisation énergétique :**

La valorisation énergétique consiste à utiliser les calories dans les déchets, en les brûlant et en récupérant l'énergie ainsi produite. C'est l'exploitation du gisement d'énergie que contiennent les déchets.

Ce produit contient 73% de la masse du produit pouvant être valorisé avec récupération d'énergie (hors emballage).

Les impacts environnementaux ont été analysés sur les phases de Fabrication (F), de Distribution (D), et d'utilisation (U).

Les hypothèses de modélisation de la phase utilisation sont :

- Puissance de 0,5W sous 230 Vac
- Un fonctionnement 24h/24h, 365j/an, pendant une durée d'usage^(*) de 10 ans. Sur cette période l'énergie finale ainsi utilisée est de 43,8 kWh
- La prise en compte de l'emballage unitaire
- La batterie de rechange

Indicateurs	Unités	Global F+D+U	Fabrication F	Distribution D	Utilisation U
Epuisement des ressources naturelles	Année ⁻¹	2,3 ^{E-13}	65,5%	0%	34,5%
Energie totale consommée	MJ	6,2 ^{E+02}	19,9%	0,6%	79,5%
Consommation d'eau	dm ³	2,1 ^{E+02}	45,5%	1,4%	53%
Participation à l'effet de serre	g~CO ₂	1,2 ^{E+04}	57,9%	0,7%	41,3%
Participation à la destruction de la couche d'ozone	g~CFC-11	1,4 ^{E-03}	66,3%	3,4%	30,3%
Participation à la création d'ozone photochimique	g~C ₂ H ₄	4,5	54,4%	1,6%	44%
Potentiel d'acidification de l'air	g~H ⁺	3	58,6%	0,7%	40,7%
Production de déchets dangereux	kg	1,8 ^{E-01}	63,8%	0,1%	36,2%

Les calculs ont été réalisés avec le logiciel EIME version 4.0 associé à sa base de données en version 10.2.

Modélisation de l'électricité en phase utilisation : module « Electricité France : 2000 ».

() Durée d'usage considérée lors de l'évaluation des impacts environnementaux.*

Cette durée d'usage est distincte de la durée de vie anticipée du produit et ne constitue pas une exigence de durabilité minimale. C'est l'expression quantifiée d'une unité de service rendu.

Déchets DEEE	Pour les produits dans le champ d'application de la Directive Européenne relative aux Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques (2002/96/CE), partie du produit devant être traitée sélectivement conformément à l'annexe II de la directive.
Déchets non dangereux	Ils sont constitués de déchets non toxiques et sont de nature similaire aux ordures ménagères. Leur définition est codifiée par la communauté européenne (annexe décision 2000/532/CE modifiée par décisions 2001/118/CE et 2001/119/CE)
Déchets dangereux	Ce sont des déchets spécifiques présentant un certain niveau de toxicité et nécessitant un traitement particulier. Leur définition est codifiée par la communauté européenne (annexe de la décision 2000/532/CE modifiée par les décisions 2001/118/CE et 2001/119/CE)
Potentiel de recyclage	% masse du produit ou de l'emballage pouvant être réinjecté dans un circuit de fabrication du même produit ou d'un autre produit.
Potentiel de valorisation	% en masse du produit ou de l'emballage dont on peut récupérer de l'énergie. La valorisation énergétique utilise les calories des déchets, en les brûlant et récupérant l'énergie produite pour, par exemple, chauffer des immeubles ou produire de l'électricité. C'est l'exploitation du gisement d'énergie que contiennent les déchets.
EIME	Logiciel de modélisation des impacts environnementaux d'un produit basé sur la méthodologie de l'analyse du cycle de vie
Epuisement des ressources naturelles	Indique l'épuisement des ressources naturelles, en considérant la quantité de réserve mondiale (minérales, fossiles...) pour ces ressources et le niveau de consommation actuel. S'exprime en fraction de la réserve qui disparaît chaque année.
Energie totale consommée	Indique en méga.Joules la consommation totale d'énergie pour tout cycle de vie du produit.
Consommation d'eau	Indique la consommation d'eau pour tout cycle de vie du produit.
Participation à l'effet de serre	Indique ce que toutes les phases du cycle de vie du produit libèrent comme grammes-équivalents CO ₂ . Exemple du principe de l'équivalence : 1g de CO ₂ = 1 g~CO ₂ ; 1 g de CH ₄ (méthane) équivaut à l'effet de 64g de CO ₂ , etc...
Participation à la destruction de la couche d'ozone	Indique ce que toutes les phases du cycle de vie du produit libèrent comme grammes-équivalents CFC-11.
Participation à la création d'ozone photochimique	Indique en g~C ₂ H ₄ les émissions de gaz ayant un effet sur la création d'ozone photochimique dans la basse atmosphérique (« smog ») sous l'effet du rayonnement solaire.
Potentiel d'acidification de l'air	Indique le potentiel d'acidification de l'air causé par la libération de certains gaz dans l'atmosphère. Exprimé en gramme-équivalent ion H+.
Production de déchets dangereux	Indique la masse de déchets dangereux ultimes produite sur l'ensemble du cycle de vie du produit.